
La centrale nucléaire du Tricastin

Une production d'électricité au cœur des régions Rhône-Alpes-Auvergne et Côte d'Azur



N'imprimez ce document que si vous en avez l'utilité.

EDF – CNPE du Tricastin
CS 40 009
26131 Saint-Paul-Trois-Châteaux
@EDFTricastin
Site internet : <http://tricastin.edf.fr>

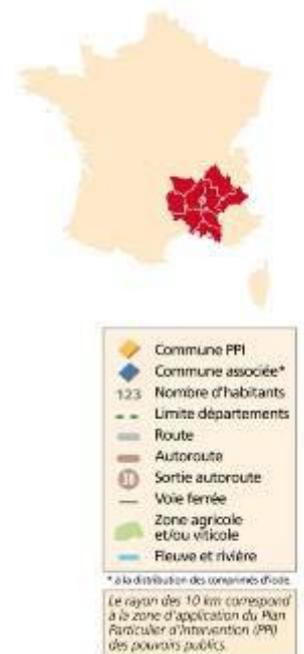
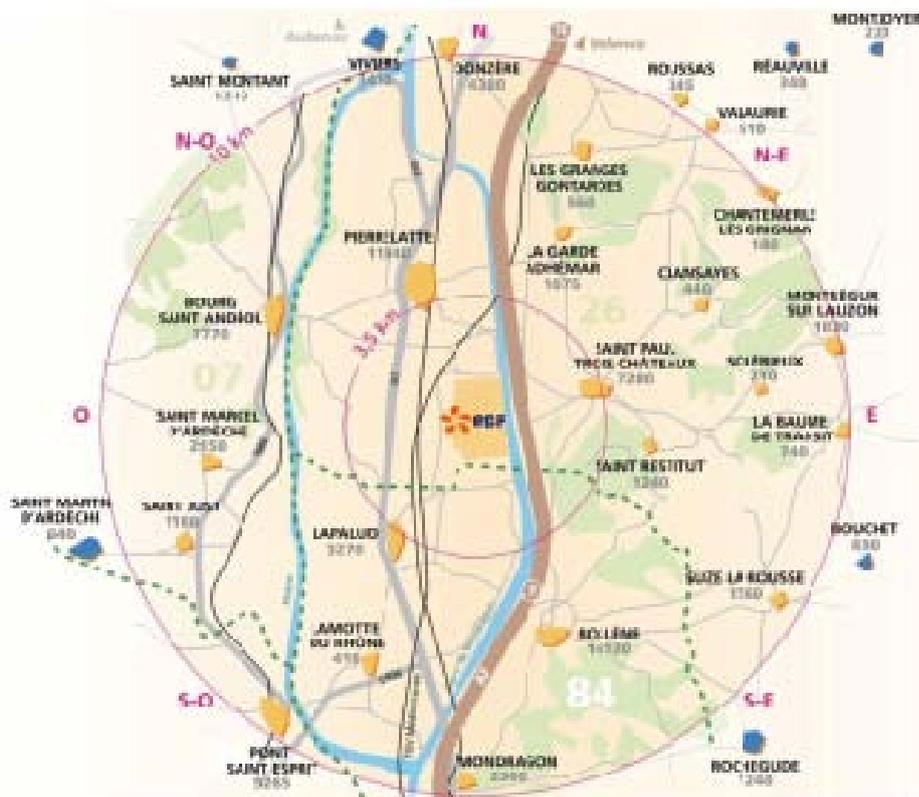
SA au capital de 960.069.513,50 euros euros - 552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

CONTACT

Presse
Véronique Ferdinand : +33(1) 04 75 50 37 98

FICHE D'IDENTITE DE LA CENTRALE DU TRICASTIN

Date de mise en service	Unité de production n°1 : 31 mai 1980 Unité de production n°2 : 7 août 1980 Unité de production n°3 : 10 février 1981 Unité de production n°4 : 12 juin 1981
Production 2015	25,61 milliards de kWh
Nombre d'unités de production	4
Puissance totale	3 685 MW
Effectif total	1431 salariés EDF et 500 salariés permanents d'entreprises prestataires



Communiqué de presse – bilan 2015

Produire de l'électricité, chaque jour

Depuis plus de trente ans, la centrale nucléaire du Tricastin œuvre à remplir sa mission de service public en produisant une électricité sûre, compétitive et sans émission de gaz à effet de serre. En 2015, la centrale du Tricastin a produit plus de 25 milliards de kWh : une production qui correspond à la consommation d'environ 3,5 millions d'habitants, soit l'équivalent de près de 50 % des besoins énergétiques de la région Rhône-Alpes.

La sûreté : la priorité

Cette année encore, la sûreté a constitué la priorité pour la centrale du Tricastin. L'Autorité de sûreté nucléaire, qui contrôle les équipes de la centrale a effectué en 2015, 25 inspections programmées ou inopinées.

D'autre part, en novembre 2015, une évaluation globale d'excellence, a montré que la primauté sûreté est une valeur incontournable du site.

En juillet, s'est déroulé un exercice avec la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) qui a permis de tester les organisations de crise d'EDF et la coordination des moyens.

En 2015, après avoir dressé le bilan de la 3^e visite décennale réalisée sur l'unité de production n° 2 en 2011, et n° 3 en 2012, l'Autorité de sûreté nucléaire a autorisé la poursuite en exploitation des deux unités pour 10 ans supplémentaires.

La maintenance : un effort continu

La campagne de maintenance 2015 a été équilibrée avec les arrêts pour simple rechargement des unités de production n°3 et n°4 et les visites partielles de l'unité de production n°1 et n°2. Une centaine de modifications ont été réalisées sur les circuits de l'unité n°1 et n°2.

Au total, l'année dernière plus de 231 millions d'euros ont été consacrés aux travaux de maintenance de la centrale du Tricastin.

L'environnement : au cœur des préoccupations

Le nombre d'événements dans l'année en matière d'environnement est de 5. Les rejets de la centrale sont toujours restés en dessous des limites autorisées et la centrale a valorisé près de 95 % de ses déchets conventionnels

Le CNPE du Tricastin, employeur et acteur économique local

Avec plus de 1 430 salariés EDF et près de 500 salariés permanents d'entreprises prestataires, la centrale joue un rôle majeur dans le tissu économique de la région. En 2015, EDF Tricastin a recruté 49 personnes (3 % de ses effectifs) dont une large majorité localement.

SOMMAIRE

Communiqué de presse – bilan 2015	3
1. La centrale du Tricastin au sein du parc nucléaire français	5
2. La sûreté nucléaire, notre priorité absolue	7
Une activité réglementée et contrôlée en permanence	7
Les engagements d'EDF suite à l'accident de Fukushima	8
Une prise en compte des risques en lien avec les pouvoirs publics	9
3. La protection des intervenants	9
4. L'environnement, une préoccupation au quotidien	11
5. Préparer l'avenir du site	13
Une réévaluation du niveau de sûreté des réacteurs	13
Des investissements pour préparer l'avenir	13
Une gestion rigoureuse des déchets radioactifs	14
Le choix du recyclage du combustible usé	14
Le MOX, un combustible issu du recyclage	14
6. La centrale du Tricastin, un acteur économique local incontournable	15
Des retombées économiques importantes	15
Favoriser l'insertion des jeunes et des personnes en situation de handicap	15
Des partenariats forts avec les acteurs locaux	15
7. Une information continue du public	17
8. Chiffres clés 2015	19
9. Dates clés	20

1. La centrale du Tricastin au sein du parc nucléaire français

La centrale nucléaire du Tricastin est située dans la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux dans la Drôme. Composée de 4 unités, elle produit en moyenne 25 MWh par an, soit 6 % de la production nucléaire française. Quotidiennement, ce sont plus de 1400 hommes et femmes qui œuvrent à la production en toute sûreté d'une électricité compétitive et faiblement émettrice de CO₂.

Les 58 réacteurs français actuellement en exploitation appartiennent à la même technologie appelée réacteurs à eau pressurisée (REP) et déployée dans l'hexagone entre 1977 et 1999. La centrale du Tricastin fait donc partie d'un parc standardisé qui permet de mutualiser les ressources d'ingénierie, d'exploitation et de maintenance et de disposer d'un retour d'expérience important, applicable à l'ensemble des sites.



En 2015, le parc nucléaire français a produit 416,8 milliards de kWh. La centrale du Tricastin, quant à elle, produit plus de 25 milliards de kWh, soit près de 6 % de la production nucléaire française d'EDF

2. La sûreté nucléaire, notre priorité absolue

La centrale du Tricastin dispose d'une équipe en charge de la sûreté comptant 35 personnes et de près de 30 ingénieurs qui s'assurent au quotidien que l'ensemble des règles de sûreté encadrant l'exploitation de la centrale nucléaire sont respectées. Organisés en astreinte, ils peuvent être sollicités, en dehors des heures ouvrables, 24 heures sur 24. En parallèle, les 1431 salariés de la centrale du Tricastin consacrent chaque année 150 000 heures à leur formation dont plus de 15 000 heures sur simulateur, réplique exacte de la salle des commandes, afin de s'entraîner à faire face à tous types de situations, de la plus simple à la plus complexe.

La culture de sûreté repose sur les compétences collectives et individuelles acquises depuis le début de l'exploitation du parc nucléaire et développées en permanence grâce à un investissement important dans la formation.

Une activité réglementée et contrôlée en permanence

Comme toutes les centrales nucléaires d'EDF, la centrale du Tricastin est soumise aux contrôles de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui assure, en toute indépendance au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les riverains et l'environnement des risques liés à l'exploitation nucléaire.

L'ASN est la seule habilitée à autoriser la mise en service ou la poursuite de l'exploitation d'une centrale nucléaire en France. La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite « loi TSN » et désormais intégrée dans le Code de l'environnement) en a fait une autorité administrative indépendante.

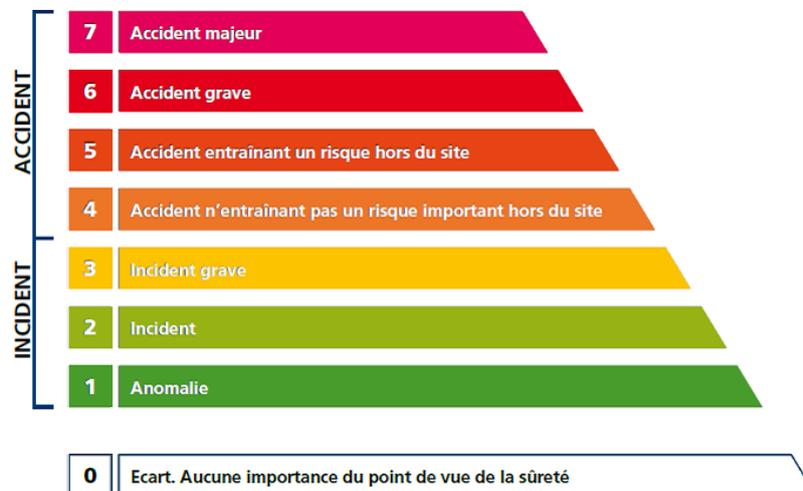
En 2015, 25 inspections ont été réalisées sur la centrale du Tricastin, dont 9 inopinées. Ces inspections donnent lieu à des « lettres de suite », publiées sur le site internet www.asn.fr. La centrale a alors deux mois pour répondre aux remarques faites par l'ASN et exposer, si besoin, les actions mises en place.

De plus, les centrales nucléaires d'EDF sont régulièrement évaluées au regard des meilleures pratiques internationales par les inspecteurs et experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre des évaluations appelées OSART (Operational Safety Review Team). La centrale du Tricastin a connu une inspection de ce type en 2002. La centrale a également fait l'objet en 2015 d'une inspection conduite par WANO (World Association of Nuclear Operators) ainsi que d'une évaluation globale d'excellence menée par l'inspection nucléaire d'EDF.

Une exploitation transparente

Tous les événements ayant trait à l'exploitation survenus à la centrale du Tricastin, sont déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et rendus publics. Ils sont classés selon une échelle de gravité internationale dite « échelle INES » (International Nuclear Event Scale).

L'échelle INES va de l'écart sans conséquence de niveau 0 à l'accident le plus grave de niveau 7, coefficient attribué à l'accident de Tchernobyl et, plus récemment, à celui de Fukushima



En 2015, la centrale du Tricastin a déclaré 41 événements de niveau 0 et 4 événements de niveau 1. Parmi ces événements, certains (1 en 2015) sont communs à plusieurs réacteurs : ils sont appelés « génériques ». Aucun de ces événements n'a eu d'impact sur la sûreté des installations.

Les engagements d'EDF suite à l'accident de Fukushima

Au lendemain de l'accident de Fukushima, en mars 2011, les centrales nucléaires françaises ont fait l'objet d'évaluations complémentaires de sûreté, visant à examiner la robustesse des installations face à des situations extrêmes, dépassant en termes d'intensité l'accident de Fukushima. A l'issue de ces évaluations, menées par EDF et confrontées aux inspections indépendantes de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, le régulateur a jugé satisfaisant le niveau de sûreté des installations. Sans délai, EDF a engagé un plan d'actions visant à mettre en œuvre les améliorations demandées par l'ASN pour faire face aux situations parmi les plus improbables. S'étalant sur plusieurs années, ce programme comprend notamment :

- la mise en place de la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) qui est désormais capable d'intervenir, en cas d'urgence, sur n'importe quel site nucléaire en France et en simultané sur l'ensemble des réacteurs d'un même site. 4 bases ont été installées à Civaux, Dampierre, Paluel et Bugey ; elles sont aujourd'hui pleinement opérationnelles.
- la construction sur chaque site d'un nouveau Centre de Crise Local (CCL) capable de résister à des événements extrêmes de type séisme ou inondation bien au delà du référentiel actuel (exemple de séisme

de période de retour de 20 000 ans) et dimensionné pour gérer un accident grave simultanément sur tous les réacteurs d'un site. Ces installations pourront accueillir sur plusieurs jours des équipes complètes d'exploitants et d'experts qui travailleront en lien avec le niveau national d'EDF et les pouvoirs publics. Le premier CCL sera opérationnel en 2016.

- L'installation d'un diesel d'ultime secours (DUS) sur l'ensemble des 58 réacteurs avant 2018. Le principe est de disposer d'une alimentation électrique supplémentaire en cas de défaillance des 2 alimentations externes et des 2 alimentations internes déjà existantes. En 2015, le site du Tricastin a engagé la construction des bâtiments destinés à accueillir les DUS. En attendant l'installation des DUS définitifs, le site a été équipé en diesel de secours intermédiaire.
- Au total, les dispositions complémentaires qui seront mises en place suite aux évaluations complémentaires de sûreté représenteront un investissement d'environ 10 milliards d'euros pour l'ensemble du parc nucléaire, dont la moitié était déjà prévue dans le cadre des travaux relatifs à poursuite d'exploitation des unités de production à partir de l'atteinte de 40 ans d'exploitation.

Une prise en compte des risques en lien avec les pouvoirs publics

En 2015, 7 exercices ont été organisés à la centrale pour tester les organisations et apporter des améliorations. Ces exercices ont aussi été l'occasion de vérifier l'efficacité des dispositifs d'alerte et la gestion technique des accidents. Car, si la probabilité d'accidents reste extrêmement faible en raison des multiples dispositions prises à la conception et en exploitation, la gestion des risques passe par la mise en place de plans d'urgence, impliquant l'exploitant et les pouvoirs publics, permettant de faire face à tout type de situation :

- le Plan d'urgence interne (PUI), sous la responsabilité d'EDF.
- le Plan particulier d'intervention (PPI), sous la responsabilité du préfet et des pouvoirs publics afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger les populations ainsi que l'environnement en cas de risque de rejets.

3. La protection des intervenants

La radioprotection

La protection des intervenants susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants dans les centrales nucléaires est une priorité pour EDF. Qu'ils soient salariés d'EDF ou d'entreprises prestataires, ils bénéficient tous des mêmes conditions de radioprotection et de suivi médical. L'objectif est de s'assurer que l'exposition aux rayonnements est la plus faible possible pour tous.

La réglementation française impose une limite d'exposition annuelle à ne pas dépasser pour les travailleurs intervenants en zone nucléaire. Elle s'élève à 20 mSv sur 12 mois glissants. De manière préventive EDF s'est imposé un seuil inférieur à la réglementation en vigueur : 16 mSv.

En 2015 à la centrale du Tricastin, aucun intervenant qu'il soit salarié d'EDF ou d'une entreprise prestataire, n'a reçu de dose supérieure à 14 mSv. Grâce à de nombreuses actions de prévention mises en place par le site, la dosimétrie collective (c'est-à-dire la dose moyenne reçue par mille travailleurs) s'établit à 4.12 H.mSv. Par ailleurs, en 2015, le site a déclaré 7 événements relatifs à la radioprotection, classés au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7. Aucun n'a eu de conséquences pour la santé des personnes concernées.

Les niveaux d'exposition, enregistrés par les outils de mesures dont sont obligatoirement équipés tous les intervenants, sont régulièrement transmis à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, organisme indépendant en charge de la surveillance des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants. Le bilan de cette surveillance est publié chaque année sur le site de l'IRSN et dans le rapport annuel de l'ASN.

La sécurité : une vigilance de tous les instants

EDF porte une attention particulière à la sécurité de l'ensemble des personnes intervenant sur ses installations que ce soit dans le cadre des opérations courantes d'exploitation ou lors des opérations de maintenance.

Les efforts constants de prévention des risques ont permis de diminuer d'année en année le taux de fréquence des accidents. A la centrale du Tricastin, ce taux, défini comme nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées, s'établit à 2,3 (EDF et prestataires).

Le programme industriel visant le prolongement de la durée de vie des centrales entraîne un nombre plus important d'interventions techniques sur les installations. Dans ce contexte, EDF accompagne ses équipes via un dispositif renforcé de formation et de sensibilisation aux risques spécifiques liés aux interventions.

4. L'environnement, une préoccupation au quotidien

La recherche d'amélioration continue en matière de respect de l'environnement constitue un engagement majeur pour la centrale du Tricastin.

Les impacts potentiels des centrales nucléaires – radioactivité, chaleur, bruit, rejets chimiques, impact esthétique – ont été pris en compte dès leur conception. Préalablement à la construction des centrales, EDF a réalisé, pour chacun de ses sites, un bilan radioécologique initial qui sert de référence pour les analyses effectuées tout au long de l'exploitation.

Le programme de surveillance de l'environnement est établi conformément à la réglementation. Ce programme fixe la nature, les fréquences, la localisation des différents prélèvements réalisés, ainsi que la nature des analyses à faire. Sa stricte application fait l'objet de visites/inspections programmés ou inopinés de la part de l'ASN qui réalise des expertises indépendantes.

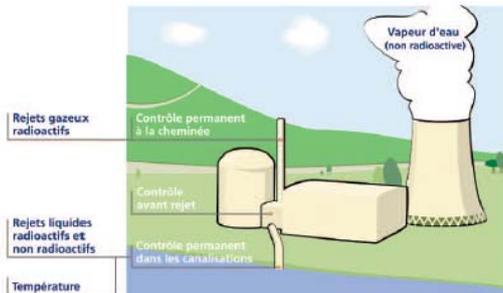
Ce dispositif est complété par des études annuelles radioécologique et hydrobiologique d'impact sur les écosystèmes. Elles sont confiées par EDF à des laboratoires externes qualifiés (IRSN, IRSTEA, Ifremer, Onema, laboratoires universitaires et privés, etc.). Tous les dix ans, une étude radioécologique plus poussée est réalisée. La grande variété d'analyses, effectuée lors de ces études, permet de connaître plus finement l'impact des installations sur l'environnement, et constitue un témoin objectif de la qualité d'exploitation des centrales.

En juillet 2004, l'ensemble des centrales nucléaires a obtenu la certification environnementale ISO 14001. Cette norme internationale certifie l'existence et l'efficacité des démarches environnementales en vigueur. La centrale nucléaire du Tricastin a obtenu sa certification en 2003 et a passé avec succès son audit de suivi en 2015.

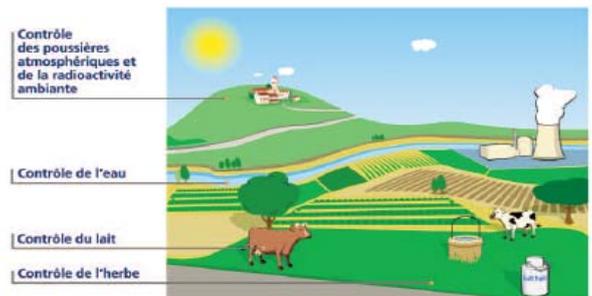
Une vingtaine de personnes au sein de la centrale nucléaire du Tricastin travaillent en permanence à la maîtrise des impacts de l'exploitation et à la surveillance de l'environnement autour du site. De multiples mesures sont réalisées chaque jour par les équipes de la centrale

Pour chaque centrale, un texte réglementaire spécifique fixe la nature, la fréquence et le type de contrôles pour chaque paramètre (flux ou débit, concentration, activité, température...), tant au niveau des prélèvements d'eau que des rejets d'effluents radioactifs, chimiques et thermiques.

En 2015, à la centrale du Tricastin, environ 6 000 prélèvements donnant lieu à 20 000 analyses ont ainsi été réalisés pour contrôler les rejets et leur impact sur l'environnement. Ces mesures montrent des résultats largement en-dessous des limites annuelles réglementaires. La centrale publie mensuellement l'ensemble des résultats réalisés sur son site internet <http://tricastin.edf.fr> via sa lettre mensuelle *C'est-à-lire*.



Contrôle permanent des rejets



Surveillance de l'environnement

Depuis le 1^{er} février 2010, comme l'ensemble des autres acteurs du nucléaire (CEA, Andra, Marine nationale, etc.), la centrale du Tricastin transmet les résultats de sa surveillance de l'environnement au réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement. Le réseau national a été développé sous l'égide de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et sa gestion confiée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). L'ensemble de ces données sont disponibles sur le site internet www.mesure-radioactivite.fr.

Conformément à l'article L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement, tous les événements concernant l'environnement survenus à la centrale du Tricastin, sont déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et rendus publics. En 2015, la centrale du Tricastin en a déclaré 5.

5. Préparer l'avenir du site

Une réévaluation du niveau de sûreté des réacteurs

La centrale nucléaire du Tricastin a été conçue pour une durée d'exploitation d'au moins quarante ans. C'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qui, après analyses et examens, se prononce sur la poursuite d'exploitation pour 10 années supplémentaires à l'issue des visites décennales.

La visite décennale intègre une réévaluation et un réexamen de sûreté afin de prendre en compte les progrès technologiques et le retour d'expérience de l'ensemble des installations nucléaires dans le monde, puis d'effectuer les modifications nécessaires en augmentant toujours le niveau de sûreté de l'installation.

Les prochaines visites décennales, déterminantes pour la poursuite de l'exploitation de chacun des réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin, auront lieu à partir de 2019.

Trois types d'arrêts sont programmés pour un réacteur, tous les 12 ou 18 mois, pour recharger le combustible et réaliser la maintenance de toutes les installations :

- **l'arrêt pour simple rechargement du combustible**
- **la visite partielle, consacrée au rechargement du combustible mais aussi à un important programme périodique de maintenance.**
- **la visite décennale, qui conclut des contrôles approfondis et réglementaires des principaux composants que sont la cuve du réacteur, le circuit primaire et l'enceinte du bâtiment réacteur.**

Des investissements pour préparer l'avenir

En 2015, la centrale du Tricastin a investi plus de 231 millions d'euros, ce qui permet de conserver en permanence les installations dans un état optimum pour un fonctionnement en toute sûreté.

Parmi ces investissements, on note par exemple : le remplacement de la ligne d'arbre du groupe turbo-alternateur par des rotors soudés qui permettent un rendement supérieur d'environ 30 MW de l'unité de production n°2, la maintenance complète de la machine de manutention des assemblages combustible de l'unité de production n°1, ainsi que le contrôle approfondi de sa cuve à l'aide de la machine d'inspection des soudures conformément à la décision de l'ASN de le faire tous les 5 ans...

Une gestion rigoureuse des déchets radioactifs

L'exploitation de la centrale du Tricastin, comme toutes les centrales nucléaires, génère des déchets radioactifs qu'elle gère avec la plus grande rigueur :

- des déchets radioactifs dits « à vie courte », qui perdent au moins la moitié de leur radioactivité tous les 30 ans et contiennent 0,1 % de la radioactivité totale des déchets.
- des déchets dits « à vie longue », issus du traitement du combustible nucléaire usé. Ce dernier est constitué de 96 % de matière recyclable en de nouveaux combustibles et 4 % de déchets non recyclables.

Les progrès réalisés en matière de gestion de ces déchets ont permis de diviser par trois leur volume, sur l'ensemble du parc, depuis 1985.

Le choix du recyclage du combustible usé

La stratégie d'EDF, retenue depuis les années 1980 en matière de cycle de combustible nucléaire, en accord avec la politique énergétique nationale, est de pratiquer le traitement des combustibles usés (uranium recyclable et plutonium).

Ce traitement permet d'une part, de valoriser la matière recyclable contenue dans le combustible usé pour produire de nouveaux combustibles et, d'autre part, d'isoler les déchets radioactifs, non recyclables, et de les conditionner sous une forme stable et durable qui évite toute dispersion de radioactivité dans l'environnement. En 2015, environ 1 100 tonnes de combustible usé ont ainsi été traitées en France.

Le MOX, un combustible issu du recyclage

Le MOX (pour « Mixed OXides » ou « Mélange d'OXYdes ») est fabriqué à partir d'oxyde de plutonium, issu du traitement du combustible nucléaire « usé », retiré des réacteurs après 4 à 5 années d'utilisation. Le traitement chimique du combustible usé permet de séparer les déchets non-recyclables (4 % du combustible usé) des matières recyclables – l'uranium (95 %) et le plutonium (1 %).

Le MOX contribue à recycler les matières valorisables issues du traitement du combustible usé et à économiser les ressources d'uranium naturel. Le MOX « usé » constitue ensuite une réserve énergétique qui sera nécessaire pour le démarrage des réacteurs de Génération IV.

La centrale du Tricastin compte parmi les 24 réacteurs du parc français (Tricastin 1 à 4, Dampierre 1 à 4, Gravelines 1 à 6, Saint-Laurent 1 et 2, Blayais 1 à 4 et Chinon 1 à 4) autorisés à utiliser ce combustible.

6. La centrale du Tricastin, un acteur économique local incontournable

Des retombées économiques importantes

Dès le lancement des chantiers en 1974, la centrale du Tricastin a participé au développement du tissu économique des départements de la Drôme, du Vaucluse, de l'Ardèche et du Gard.

Actuellement 1431 salariés EDF travaillent sur site, ainsi que 500 salariés permanents d'entreprises prestataires, tout au long de l'année. A cela, il convient d'ajouter les salariés d'entreprises prestataires lors des arrêts pour maintenance : de 600 à 2 000 selon le type d'arrêt.

Les entreprises locales sollicitées sont nombreuses, environ 300 en 2015 : à titre d'exemple, les marchés passés avec les entreprises locales pour la maintenance représentent plus de 46 millions d'euros.

De plus, la centrale contribue à la fiscalité locale à hauteur de 86 millions d'euros, dont 2,6 pour la seule taxe foncière.

Favoriser l'insertion des jeunes et des personnes en situation de handicap

La centrale du Tricastin assure le renouvellement de ses compétences. Depuis 2010, un peu plus de 400 recrutements ont été réalisés sur le site dans tous les services. La centrale du Tricastin prévoit une vingtaine d'embauches pour 2016 dans les services techniques.

Elle s'implique aussi activement dans la formation des jeunes en apprentissage : 41 apprentis ont été accueillis en septembre 2015 à la centrale dans des domaines variés comme la conduite, les automatismes, la maintenance, la chimie, la radioprotection, etc. De la même façon, elle favorise l'insertion professionnelle des jeunes en accueillant chaque année près de 300 stagiaires. La centrale entretient des partenariats avec des établissements scolaires afin de soutenir les filières techniques et le maintien des compétences. En 2015, elle s'est impliquée dans la création d'un bac professionnel maintenance des équipements industriels au sein de la plateforme Marcoule-Tricastin piloté par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) du Vaucluse.

La centrale du Tricastin s'engage également dans l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail : en 2015 la centrale a apporté son soutien à l'association le Pas (84) qui a pour mission de développer et promouvoir des loisirs sportifs adaptés aux personnes présentant un handicap mental. La centrale confie également des prestations aux entreprises du secteur protégé, en 2015, cela a représenté un montant de 152 000 euros.

Des partenariats forts avec les acteurs locaux

La centrale s'implique tout au long de l'année auprès des élus et de partenaires locaux. Elle entretient des relations étroites avec ses interlocuteurs locaux dans des milieux très divers : économique, social, scolaire, scientifique, industrielle... A titre d'exemple, la centrale s'implique dans différentes structures d'aide à la création et au soutien d'entreprises telles que « Atout Tricastin ». Elle participe aussi à des forums ou rencontres dédiées aux métiers.

Outre les partenariats historiques, la centrale du Tricastin les sports d'eau, la solidarité, l'insertion, l'environnement, les sciences et les projets pour les jeunes sont au cœur de nos opérations de sponsoring. En accord avec les valeurs du groupe la centrale EDF du Tricastin soutient :

- l'Entente natation de Pierrelatte,
- le club d'aviron de Pierrelatte,
- le Rugby Club Tricastin,
- l'école des jeunes de triathlon de Saint-Paul-Trois-Châteaux,
- la Cascade (pôle international du cirque) à Bourg-Saint-Andéol,
- l'association Eclat de scène à Mondragon,
- l'association des Nuits de l'enclave,
- le festival du livre de Pont-Saint-Esprit,
- la fête du livre de jeunesse à Saint-Paul-Trois-Châteaux,
- l'association Rhône source de vie pour l'organisation des fêtes du Rhône à Donzère,
- l'Amicale des pêcheurs du canton de Bollène
- et des projets scolaires

Si la centrale privilégie les projets menés par des associations implantées dans les communes voisines, elle décline au niveau local certains partenariats nationaux. C'est le cas pour la Nuit de l'eau organisée par l'UNICEF et la Fédération Française de Natation qui se déroule à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Nos nombreux partenariats prolongent l'engagement économique, social et environnemental de la centrale et plus largement celui d'EDF dans la société. En phase avec les valeurs du groupe EDF, ils lui permettent de consolider des relations de proximité et de dialoguer avec ses parties prenantes, les associations et les collectivités territoriales notamment.

7. Une information continue du public

La centrale nucléaire du Tricastin informe systématiquement le public de son fonctionnement et de son actualité :



Le centre d'information du public est ouvert à tous. Des visiteurs y sont accueillis tout au long de l'année et des conférences pour les scolaires y sont données. En 2015, 6 508 personnes ont bénéficié d'une information sur le nucléaire au sein du centre d'information du public de la centrale et 3 053 ont pu prolonger la visite par une découverte des installations.



Tout au long de l'année, plusieurs journées à thème sont organisées, souvent en lien avec les associations locales, avec pour objectif de faire découvrir nos métiers et sensibiliser aux activités liées à la production d'électricité. (Fête de la science, Semaine du développement durable, Journée de l'industrie électrique, Fête des voisins, etc.).



L'actualité du site nucléaire du Tricastin, comme celle de tous les autres sites, est disponible sur les pages dédiées à la centrale sur le site internet www.edf.fr
Lien direct : <http://tricastin.edf.fr>



Le fil Twitter @EDFTricastin permet de suivre en temps réel l'actualité de la centrale du Tricastin.



La centrale met aussi à disposition des riverains un numéro vert pour se tenir informé de l'actualité de la centrale, des modalités d'accès pour la visiter et pour poser des questions sur son fonctionnement, 7 jours sur 7 : 0 800 00 08 42



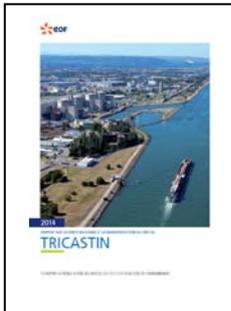
Une lettre d'information, *C'est-à-lire*, est envoyée aux medias, aux représentants institutionnels, aux élus et à la population locale par mails.



Elle est également disponible, consultable et téléchargeable sur le site internet de la centrale.

En 2015, la centrale a édité son rapport de développement durable qui a été diffusé notamment aux élus, journalistes et mis à disposition sur internet.

Chaque année, conformément à l'article L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement, la centrale publie un rapport sur la sûreté nucléaire et la radioprotection dans lequel sont développés les principaux résultats concernant la sûreté, la radioprotection et l'environnement de la centrale pour l'année venant de s'écouler. Ce rapport est accessible depuis les pages dédiées à la centrale du Tricastin sur le site internet www.edf.fr. Lien direct : <http://tricastin.edf.fr>



La centrale participe également à la commission locale d'information (CLIGEET). Cette instance rassemble élus, représentants des autorités publiques, experts en sûreté, représentants des milieux industriels et associations de protection de l'environnement, elle constitue un lieu d'échanges et de relais de l'information auprès du grand public.

8. Chiffres clés 2015

Site

Nombre de réacteurs en service :	4
Nombre de réacteurs en déconstruction :	0

Production

Energie nette produite en milliards de kWh :	25,61
Part dans la production française d'énergie nucléaire :	6 %

Effectifs

Effectif total (EDF et salariés prestataires permanents) :	2 000
Salariés d'entreprises prestataires sur les arrêts :	entre 500 et 2 000
Salariés permanents d'entreprises locales :	+ 500
Embauches :	49
Apprentis :	71 (au 1/01/2016)
Age moyen de l'effectif :	39,8
Heures de formation	193 000

Retombées socio-économiques

Taxe sur les installations nucléaires :	29
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	10,6
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux :	11,5
Redevance sur l'eau et voie navigable :	32
Taxe foncière :	2,6

Sûreté

Inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) :	16 programmées + 9 inopinées
Investissements de maintenance :	231 millions
Exercices / Entraînements des équipes de gestion d'un événement :	7
Evènements significatifs pour la sûreté de niveau 1	3

Radioprotection/Sécurité

Nombre d'accidents avec arrêt de travail :	11
Taux de fréquence d'accidents pour les salariés EDF et entreprises extérieures (par millions d'heures de travail) :	2,3
Dosimétrie collective (la dose moyenne reçue par mille travailleurs)	4,12
Nombre d'événements significatif de radioprotection	7

Environnement

Prélèvements et analyses :	20 000
Evènements significatifs pour l'environnement	5

9. Dates clés

Les principaux chiffres de construction :

- Début des travaux de terrassement : **printemps 1974**
- Début des travaux de gros-œuvre : **novembre 1974**
- Mouvements de matériaux : **3 500 000 m³**
- Utilisation de béton : **480 000 m³**
- Nombre d'années de chantier : **8**

Premier couplage au réseau :

- Unité de production n°1 : **31 mai 1980**
- Unité de production n°2 : **07 août 1980**
- Unité de production n°3 : **10 février 1981**
- Unité de production n°4 : **12 juin 1981**

Les visites décennales

Les premières visites décennales :

- Unité de production n°1 : **du 30 juin 1990 au 3 octobre 1990**
- Unité de production n°2 : **du 9 février 1991 au 22 mai 1991**
- Unité de production n°3 : **du 6 juin 1992 au 26 septembre 1992**
- Unité de production n°4 : **du 21 novembre 1992 au 6 mars 1993**

Les secondes visites décennales :

- Unité de production n°1 : **du 28 novembre 1998 au 6 juillet 1999**
- Unité de production n°2 : **du 1^{er} juillet au 11 novembre 2000**
- Unité de production n°3 : **du 13 octobre 2001 au 6 mars 2002**
- Unité de production n°4 : **de mai à septembre 2004**

Les troisièmes visites décennales :

- Unité de production n° 1 : **du 02 mai au 16 août 2009**
- Unité de production n° 2 : **du 15 janvier au 20 mai 2011**
- Unité de production n° 3 : **du 28 avril au 12 septembre 2012**
- Unité de production n°4 : **du 30 août au 30 décembre 2014**

N'imprimez ce document que si vous en avez l'utilité.

EDF – CNPE du Tricastin

CS 40 009

26131 Saint-Paul-Trois-Châteaux

Fil twitter : @EDFTricastin

Site internet : *lien raccourci vers le mini site dédié ex : <http://tricastin.edf.fr>*

SA au capital de 960.069.513,50 euros euros - 552 081 317 R.C.S. Paris

CONTACTS

Presse

Véronique Ferdinand : +33(1) 04 75 50 37 98